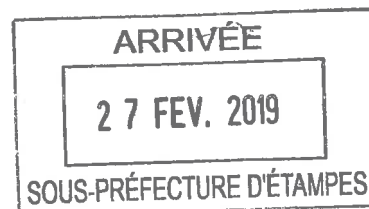




**Commune d'Itteville (Essonne)**  
**Conseil Municipal - Séance du 21 février 2019**



### **Délibération N°21**

**Objet : Approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.153-54 et suivants, R.153-15 et suivants et R.153-21,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2006, révisé le 9 juillet 2010, modifié le 30 mars 2012 et le 7 juillet 2016,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2 du 15 mars 2018 prescrivant la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, en vue d'ajuster les dispositions règlementaires concernant le futur projet se trouvant en entrée de ville sud-est, dans la continuité de la zone agglomérée, bordé par la RD449,

**Vu** la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées en date du 24 mai 2018,

**Vu** l'arrêté municipal n°URBA-2018-11-40 en date du 8 novembre 2018, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, qui s'est déroulée du vendredi 7 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019,

**Vu** les conclusions du commissaire enquêteur dans son rapport ci-annexé, émettant un avis favorable sans réserve sur le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme,

**Considérant** qu'au vu des pièces du dossier et des conclusions de l'enquête publique, il y a lieu d'approuver la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, telle qu'elle figure dans le dossier annexé à la présente délibération,

**DELIBERE**

**Vote à la Majorité,**

**Vote 8 contres : Mme. C.COLOMBIES, M.F.PAROLINI, M.J-P.MALHOMME, Mme. F.GUILLARD, M.C.DEBONS, G.LAMBERT, Mme. S.PASSE, M. Joël PRECY**

**Article 1 :** Déclare d'intérêt général le projet donnant lieu à la déclaration de projet objet du dossier annexé à la présente délibération.

**Article 2 :** Approuve la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme en vue de la réalisation de l'opération projetée, objet du dossier de déclaration de projet annexé à la présente délibération.

**Article 3 :** Informe que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, soit :

- Affichage durant un mois en mairie d'Itteville,
- Mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département de l'Essonne,
- Publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

**Article 4 :** Informe que la présente délibération accompagnée du dossier annexé sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

**Article 5 :** Informe que le dossier approuvé sera tenu à disposition du public en mairie d'Itteville.

**Article 6 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à la Sous-Préfecture, à Madame la Trésorière Principale et à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Fait et délibéré les : jours, mois et an que dessus,  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 27/02/2019  
Publication et notification du 26/02/2019

Alexandre SPADA  
Le Maire

